



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne.

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18 POS - 030

Déposé le : 30.01.2018

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Lausanne la blanche !

Commentaire(s)

A nouveau à Lausanne les commerçants et habitants ulcérés des quartiers de la Riponne et du Tunnel crient leur indignation en dénonçant une scène quotidienne et ouverte de la drogue.

« Des seringues qui jonchent le sol dans les rues, dans les WC publics et sur le chemin de l'école. Des beuveries dans les entrées d'immeuble. Des dealers qui brandissent des couteaux, quand ils n'ouvrent pas leur pantalon devant des mères de famille. Depuis des années, ces scènes sont une réalité ! »

En 2007, on pouvait déjà lire sur les murs de la ville : Lausanne « Dope city. Son lac, sa cathédrale, son shootoir » ! Pour lutter contre ce fléau, les autorités envisageaient de renforcer les équipes spécialisées dans la lutte contre la drogue en 2009 et Monsieur Brélaz annonçait en 2012 que les dealers disparaîtraient des rues lausannoises d'ici à 2013, au plus tard en 2014. Les promesses rendent les fous joyeux ! Depuis 2009, le nombre total d'infractions à la loi sur les stupéfiants ne cesse d'augmenter.

Lausanne la blanche, Ce n'est pas qu'une chanson adaptée à notre canton, mais une triste réalité. Lausanne est depuis de très nombreuses années une ville avec des zones de non-droit où les dealers sévissent et où les drogués déversent leurs excréments en toute impunité.

Mais il est vrai que la Municipalité actuelle de Lausanne prend des mesures : depuis le premier novembre 2017 un crachat coûte 100 francs par exemple, ou 150 francs pour celui qui ne ramasse pas les « souillures » de son chien : dix infractions au total peuvent être sanctionnées par des amendes d'ordre. De qui se moque-t-on ?

La municipalité semble complètement dépassée. Monsieur Hildbrand, responsable des départements sécurité et économie et donc responsable du corps de police déclare :

« Éradiquer le deal n'est pas réalisable en raison du cadre légal qui nous limite. Si la justice considère que transporter dix grammes de drogue n'est pas condamnable, la police peut faire le meilleur travail du monde, cela ne changera rien ».

Le modèle des « quatre piliers » adopté par la Confédération en tant que concept de politique de la drogue au début des années 1990 n'est visiblement pas réalisé à Lausanne.

Le pilier « répression » n'existe pratiquement plus, les policiers sont devenus des assistants sociaux. En revanche, le pilier « réduction des risques » ne cesse de croître.

Les activités par exemple de la Fondation ABS qui se déploient sur 4 structures

(le Passage, la Terrasse, l' EchangeBox et le Distribus qui lui, assure une permanence six soirs par semaine à proximité de la place de la Riponne, endroit stratégique fréquenté par la population marginale de Lausanne, en distribuant gratuitement du matériel stérile aux toxicomanes .) ou de la Maraude seront renforcées par la création d'un shootoir dans le quartier du Vallon.

Deux noires pour une blanche, il est temps de changer de tempo !

Si les piliers « prévention », « thérapie » et « réduction des risques » me paraissent indispensables, il est aussi indispensable de réviser rapidement le pilier « répression », car la consommation de drogue, n'en déplaisent à certains, est encore interdite en Suisse et le rôle de l'Etat est de favoriser l'abstinence et non la consommation de drogue.

Les trafiquants et les drogués doivent être condamnés pour leurs incivilités comme n'importe quels citoyens lausannois, les récidivistes doivent subir de plus lourdes peines et les criminels étrangers doivent être renvoyés immédiatement de notre pays.

Je prie donc le Conseil d'Etat de bien vouloir prendre des mesures pour que la police puisse faire son travail ainsi que d'établir un état des lieux de la situation actuelle.

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

X

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

Γ

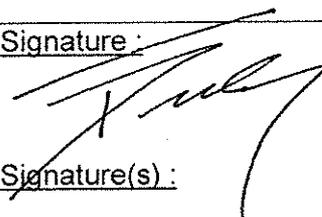
(c) prise en considération immédiate

Γ

Nom et prénom de l'auteur :

Dubois Thierry

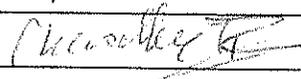
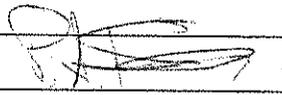
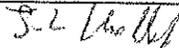
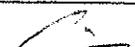
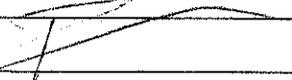
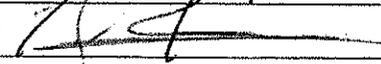
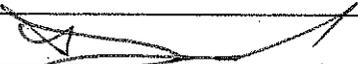
Signature :



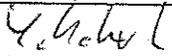
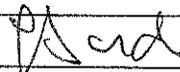
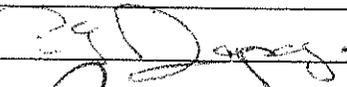
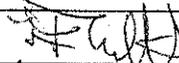
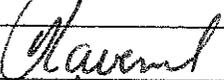
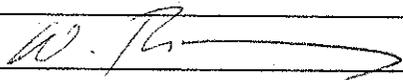
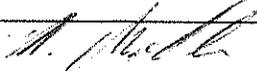
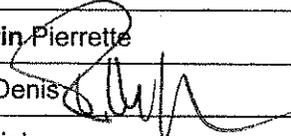
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Evéquoq Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard 	Favrod Pierre Alain 
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc 	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain 
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Cretegy Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien 	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas 
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre 
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry 	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe 	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José 	Jobin Philippe 

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan 	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc 
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves 	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François 
Mayor Olivier	Ravenel Yves 	Treboux Maurice 
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette 	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner 	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel 	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis 	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre